



Let 020219

Monsieur Jean-Yves Larrouturou  
Dircom

Paris le 19 février 2002

Monsieur le Directeur,

La CFDT Communication du Minéfi a réuni en commission ses représentants des Cicom fin janvier pour un tour d'horizon quelques semaines après le lancement de la RTT dans les services.

La commission a souligné, qu'outre la RTT proprement dite, plusieurs problèmes touchant à l'organisation, au fonctionnement et aux moyens des services des Cicom suscitent des interrogations et des mécontentements.

En premier lieu, il convient de souligner que le manque général d'informations de la direction vers les services est particulièrement gênant concernant la RTT et sa réglementation. A plusieurs reprises, et dernièrement dans une lettre puis lors de la présentation du plan de communication ministériel aux fédérations, la CFDT a regretté qu'après l'annonce des grands principes aucune information précise ne soit parvenue aux agents. Ainsi les modalités de choix entre forfait et horaires fixes, leurs modalités d'application et la réglementation générale du temps de travail n'ont fait l'objet d'aucun écrit connu de tous. Le guide annoncé n'a été remis qu'aux chefs de Cicom et son contenu est très décevant. Faute de règle du jeu définie, la consultation des personnels a revêtu des modalités très variables qui sont loin d'avoir satisfait les agents.

En matière de formation, après une pause d'une année, le plan biennal et le recensement des besoins parvenus dans les Cicom depuis la réunion de la commission lèvent en partie les craintes qui avaient pu être exprimées sur le sujet. Mais la CFDT jugera sur les faits. Elle regrette que tous les stages proposés dans le catalogue ne soient pas ouverts à tous les agents des Cicom. Ainsi ceux portant sur l'utilisation des logiciels et d'Intranet ne sont accessibles qu'aux agents d'administration centrale. Un certain nombre de formations attendues existent déjà dans les directions du ministère. Elles sont accessibles localement, encore faudrait-il qu'elles soient connues et que l'accès en soit organisé.

L'équipement en matériel informatique des Cicom n'est pas toujours performant. Des matériels sont vieillissants, et surtout peu compatibles entre eux. Un défaut de gestion et de prévision est ainsi à l'origine d'une mise en place chaotique de la carte CIREL. L'assistance est encore insuffisante, peu

Tél  
01 53 72 73 04  
Fax  
01 42 02 49 91  
federation@cfdt-finances.fr  
www.cfdt-finances.fr

réactive et trop éloignée. Les Cicom sont trop souvent contraints de mendier auprès des directions qui, elles, disposent sur place de services spécialisés, une aide officieuse. Il serait plus logique que ces services puissent comptabiliser dans leurs charges de travail un appui qu'ils apporteraient aux Cicom dans le cadre de conventions qui pourraient être passées avec la Dircom.

*L'intranet net.com* ne répond pas aux attentes qu'il a suscité. Il est peu mis à jour et son contenu est pauvre : la convention de mai 2001 figurait toujours sur sa page d'accueil en janvier 2002.

La mise en place de nouvelles règles momentanées concernant la revue de presse euro est marquée par des dysfonctionnements qui paraissent symptomatique du vécu quotidien des personnels. L'exigence d'une production de la revue de presse pour 8 heures 30 chaque matin a été présentée comme une contrainte d'autant plus forte qu'issue d'un souhait du ministre. Cette règle a posé des difficultés à certains Cicom. Le fait que la Dircom ne réagisse pas immédiatement lorsque des Cicom n'ont pas fourni la revue de presse dans les délais mais qu'elle en ait tiré des statistiques a été ressenti comme une attitude velléitaire et déloyale. Au-delà, la crainte existe, chez quelques agents, que cette organisation du travail soit généralisée. Cela soulèverait nombre de questions non résolues : quels agents seraient volontaires pour être présents dès 7 h 30, quelle combinaison entre une présence tôt le matin et le forfait,...

Aux questions concernant les services, s'ajoutent de vives inquiétudes sur le devenir des personnels. Le souhait exprimé d'une mobilité après plusieurs années de fonctions n'est accompagné, en contrepartie, d'aucune politique destinée à valoriser le passage par la Dircom au cours d'une carrière. Il n'existe pas non plus de dispositif de soutien individualisé pour les agents qui souhaiteraient regagner leur administration d'origine. Le sort réservé aux attachées de presse dans le cadre des dispositifs de résorption de la précarité suscite des interrogations.

Au total, il existe un fort sentiment d'éloignement entre la direction et les services. Une mauvaise ambiance se développe et les personnels n'ont pas toujours le sentiment d'être considérés comme ils le devraient.

La CFDT est bien sûr prête à vous rencontrer afin de s'entretenir avec vous des différentes questions évoquées dans ce courrier.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire fédéral

Damien Leroux